

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 20

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 12 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIR DE :

Laurent SIMON à Jean-Paul MICHEL,

Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien des espaces publics sur différents espaces, des chemins ruraux et voiries d'intérêt communautaire, des aires des gens du voyage, des zones d'activités économiques (ZAE), des pôles gares et des liaisons douces.

Actuellement, la direction des Services Techniques dispose d'un marché d'entretien composé de deux lots distincts ;

- Lot n°1 : Le balayage mécanisé et le nettoyage des espaces publics
- Lot n°2 : L'enlèvement des déchets sauvages et les dépôts de bennes sur le domaine public

Ce marché de nettoyage (marché N° 2018-01-16) arrivera à son terme le 18 octobre 2022.

Afin de continuer le nettoyage des espaces publics sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de se doter d'un nouvel outil.

Il est donc proposé de lancer un marché de nettoyage des espaces publics de la CAMG dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

Ce dernier sera décomposé en deux lots, déclinés ci-dessous :

Lot n°1 : balayage mécanisé et nettoyage

Montant maximal annuel H.T. 500 000 €

Lot n°2 : enlèvement de matériaux divers et dépôts sauvages

Montant maximal annuel H.T. 600 000 €

La durée du marché est de 1 an, renouvelable 3 fois, et le montant estimatif global de cette consultation est estimé à 1 100 000 € HT / an, maximum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation relative aux Marché de Nettoyement des Espaces Publics de la CAMG ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation y compris tout document afférent ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget communautaire de l'exercice considéré.